



Septembre 2026

MODALITES D'INSCRIPTION

Attention de bien effectuer la préinscription en ligne sur le site de La Tour puis de télécharger la fiche de candidature afin de la compléter.

Le dossier complet devra être déposé à l'accueil de l'Etablissement ou envoyé par courrier ou par mail :

Institut de la Tour
86 rue de la Tour
75116 Paris

secretariat@latourparis.com

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

- La fiche de candidature remplie et signée.
- Une photo d'identité à coller sur la fiche de candidature.
- Une lettre de motivation au Chef d'Etablissement, décrivant notamment la personnalité de votre enfant, le contexte familial et les motivations relatives à votre choix en faveur de La Tour.
- Une copie des bulletins scolaires des deux années précédentes et de l'année en cours (à transmettre au fur et à mesure).
- Une copie du livret de famille.
- **Un virement de 60€ (ajouter la preuve de virement au dossier d'inscription)**

IBAN : FR76 3000 4008 0100 0260 0765 231 pour les frais de constitution de dossier et examen de la candidature. **Les frais de dossier ne sont pas remboursés.**

Les dossiers incomplets ne pourront pas être examinés.

DEROULEMENT DE LA CANDIDATURE

- Après étude du dossier, les trois situations suivantes se présentent à vous et vous recevrez, sous six semaines, soit :
 - Une proposition de rendez-vous **en présence de votre enfant et des 2 parents.**
 - Un courrier de mise en attente. Dans ce cas, nous vous conseillons de poursuivre vos demandes dans d'autres établissements et de continuer à instruire le dossier en nous adressant les bulletins. Nous reprendrons contact avec vous.
 - Un courrier de refus sans proposition de rendez-vous.
- Après le rendez-vous avec un responsable de la direction, les trois situations suivantes se présentent à vous et vous recevrez, soit :
 - Le contrat de scolarisation à nous retourner signé et accompagné d'une avance sur scolarité de 600€ par virement.
 - Un courrier de mise en attente. Dans ce cas, nous vous conseillons de poursuivre vos demandes dans d'autres établissements et de continuer à instruire le dossier en nous adressant les bulletins. Nous reprendrons contact avec vous.
 - Un courrier de refus.
- L'inscription sera effective après accord du Chef d'Etablissement et à réception du complément de dossier (**bulletins de l'année en cours, contrat de scolarisation signé, fiche d'engagement sur les langues signées**) accompagné de l'avance sur scolarité (virement de 600€) qui ne sera pas remboursée en cas de désistement, sauf cas de force majeure : déménagement, mutation...